



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 juin 2018
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8275^e séance, le 6 juin 2018, la question intitulée « La situation en Libye », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme qu'il approuve et appuie pleinement le plan d'action des Nations Unies pour la Libye, il engage de nouveau tous les Libyens à travailler ensemble, dans un esprit de compromis, dans le cadre du processus politique ouvert à tous dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général, Ghassan Salamé, et souligne le rôle important joué par l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de faciliter, sous l'égide de la Libye, un règlement politique des problèmes auxquels se heurte la Libye.

Le Conseil se félicite de tous les efforts déployés pour renforcer un dialogue politique ouvert à tous les Libyens, notamment de l'action importante que mènent les voisins de la Libye, les partenaires internationaux et les organisations régionales, dans le cadre de l'Accord politique libyen approuvé par la résolution [2259 \(2015\)](#), et appuie l'appel lancé par le Secrétaire général pour que toutes les initiatives soient regroupées sous la houlette de l'Organisation des Nations Unies. L'Accord politique libyen demeure le seul cadre viable pour mettre un terme à la crise politique en Libye et il est fondamental de l'appliquer en vue de la tenue des élections et de l'aboutissement de la transition politique.

Le Conseil exprime son inquiétude devant la situation humanitaire en Libye, notamment à Derna ; il engage toutes les parties à faire preuve de retenue et rappelle qu'elles doivent respecter et protéger les civils, conformément aux obligations que leur impose le droit international humanitaire, et souligne qu'il importe que le personnel humanitaire puisse venir en aide à la population civile en toute sécurité et sans entrave.

Le Conseil garde à l'esprit que la situation actuelle en Libye, tant sur le plan politique qu'en matière de sécurité, n'est pas tenable et rappelle l'appel vigoureux lancé par tous les Libyens en faveur d'élections crédibles, pacifiques et ouvertes à tous en vue de parvenir à une Libye unie et stable.

Le Conseil prend note que le 21 mai, le Représentant spécial du Secrétaire général a demandé que des élections soient organisées le plus rapidement possible en Libye, sous réserve que les conditions voulues soient mises en place. Dans cet esprit, le Conseil se félicite des préparatifs techniques que poursuivent le Gouvernement d'entente nationale et les institutions libyennes, y compris la Haute commission électorale nationale, en vue des élections nationales, et notamment de la réussite de la première série d'inscriptions sur les listes électorales. Le Conseil demande à tous



les États Membres d'exhorter tous les Libyens à travailler de façon constructive pour faire en sorte que les conditions voulues pour les élections nationales, sur les plans technique, législatif, politique et de la sécurité, soient mises en place, ce qui comprend notamment la tenue d'une nouvelle série d'inscriptions sur les listes électorales, l'existence d'un financement, de dispositifs de sécurité appropriés et d'une loi électorale, et à faire en sorte que les femmes soient mieux représentées et participent de façon concrète et sur un pied d'égalité à la vie politique, notamment aux élections.

Le Conseil demande à tous les Libyens d'améliorer par tous les moyens possibles le climat dans lequel se dérouleront les élections nationales, notamment en contribuant dans un esprit constructif à l'unification des institutions militaires et économiques libyennes, à la présence de forces nationales de sécurité unifiées et renforcées, placées sous l'autorité du Gouvernement, et à l'unification de la Banque centrale de Libye, et rappelle qu'il est nécessaire que les États Membres cessent de soutenir les institutions parallèles qui prétendent représenter l'autorité légitime mais ne sont pas parties à l'Accord, comme il est précisé dans celui-ci, et de cesser tout contact officiel avec elles.

Le Conseil note avec satisfaction que la première phase de la Conférence nationale lancée par le Représentant spécial du Secrétaire général a obtenu des résultats fructueux, 42 réunions ayant été organisées dans 27 villes et villages libyens.

Le Conseil note avec satisfaction que les premières élections municipales depuis 2015 se sont tenues dans le calme et en bon ordre dans la ville de Zaouïa, le 12 mai 2018, ce qui marque le début des élections municipales qui auront lieu dans tout le pays.

Le Conseil se félicite de la dynamique créée par la conférence internationale sur la Libye organisée à Paris, le 29 mai 2018, par le Président Emmanuel Macron, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en présence de Fayeze al-Sarraj, Président du Conseil présidentiel libyen, d'Aguila Saleh, Président de la Chambre des représentants, de Khaled Meshri, Président du Haut Conseil d'État et du général Khalifa Haftar, commandant de l'Armée nationale libyenne ainsi que de représentants de la communauté internationale.

Le Conseil salue l'engagement pris par ces parties, tel qu'il est énoncé dans la déclaration de Paris, d'œuvrer de manière constructive avec l'Organisation des Nations Unies en vue d'organiser des élections législatives et présidentielle crédibles et pacifiques et d'en respecter les résultats.

Le Conseil sait le rôle essentiel joué par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a travaillé en consultation avec les parties libyennes afin d'établir la base constitutionnelle des élections et d'adopter les lois électorales nécessaires.

Le Conseil prend note que les dirigeants libyens se sont engagés à ce qu'il y ait des avancées en ce qui concerne ces mesures importantes dans les délais prévus, tel qu'énoncé dans la déclaration de Paris, et engage tous les Libyens à collaborer avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les appliquer.

Le Conseil se félicite également que ces parties reconnaissent qu'il importe de mettre en place une base constitutionnelle pour les élections et réaffirme son appui au Représentant spécial du Secrétaire général qui tient des consultations avec les autorités libyennes en vue d'établir une proposition et un calendrier pour l'adoption de la constitution.

Le Conseil engage tous les États Membres à appuyer sans réserve les efforts que fait le Représentant spécial du Secrétaire général et demande à tous les États Membres, en particulier ceux de la région, de continuer à exhorter toutes les

parties en Libye à collaborer de manière constructive avec l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil prend note de l'engagement pris par les participants à la conférence de Paris d'organiser une conférence politique ouverte à tous afin de suivre l'application de la déclaration de Paris, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, dans le respect des modalités et du calendrier établis par le Représentant spécial du Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de lui faire rapport, selon qu'il conviendra, après la tenue de consultations avec les autorités libyennes, sur l'appui que doit apporter la MANUL lors des prochaines étapes menant à la tenue d'élections nationales. »
